



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement



**Fiche d'Identification et
d'Atténuation des Impacts
Environnementaux et Sociaux.**

SAEP d'ANDRO

2018



Aimond ALEXIS, Ing.

DINEPA

9/4/2018



PROGRAMME EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL DURABLE (EPARD)

**Département du Nord-Ouest
Commune de Chansolme**

Fiche d'Identification et d'Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP d'ANDRO

Préparé par :

Ing. Aimond ALEXIS

Responsable de Suivi Environnemental et Social

DINEPA/DT

Non-Objection reçue le :- 24 Octobre 2018

Non-Objection donnée par les spécialistes de la Banque Mondiale : Kevin McCall et

Dorothee Georg

Août 2018

Table of Contents

1. Introduction	1
2. Résumé de l'ancien SAEP (voir APD du projet) -----	5
3. Tableau de la Consistance des travaux -----	6
4. Résumé du nouveau SAEP (Voir APD du projet) -----	6
5. Tableau des activités du réseau et leurs coordonnées géographiques -----	7
6. Etat Socio-Environnemental du captage -----	8
7. Kiosques et tuyaux d'alimentation et de distribution -----	11
8. Paramètres environnementaux -----	11
9. Intégration des procédures environnementales et sociales de la Banque Mondiale	
10. Budget Estimatif -----	12
11. Consultations Publiques -----	13
12. Procédure de Filtrage des Parcelles de Terrain -----	15
13. Conclusion -----	20
14. Annexes -----	21

1. Introduction

La construction du réseau d'eau potable de la localité d'Andro révèle d'une importance capitale pour la population de cette zone qui sévit dans des situations difficiles dues à un manque ou pour mieux dire à l'inexistence d'eau dans la communauté. Le passage du cyclone Matthew a provoqué des dégâts énormes au point de paralyser les sources et les petits coins où la population savait s'approvisionner. Tout ce qui était normal au point de vue de la quantité et de la qualité de l'eau que cette communauté reçoit des années antérieures n'existe plus maintenant. Les infrastructures hydrauliques du réseau de l'eau potable d'Andro doivent être construites immédiatement afin que la population puisse bénéficier de l'approvisionnement en eau potable. Pour pallier à ces problèmes et aussi pour donner à la population un moyen de mieux s'approvisionner en eau potable la Banque Mondiale décide de financer ce projet de construction de ce SAEP relatif à la liste de la consistance des travaux préparés par l'équipe de l'OREPA Nord. De plus pour pouvoir identifier les impacts de sauvegardes qui peuvent faire progresser ou nuire la bonne marche du projet, une mission a été réalisée par l'équipe environnementale et sociale de la DINEPA. La visite d'évaluation environnementale et sociale a été réalisée durant la période du 28 Avril au 1^{er} Mai 2018 et la gravité des impacts était considérée de fort à moyen parce que l'indice environnemental du milieu était adéquat et normalement acceptable.

Le principal élément de nuisance associé aux impacts négatifs déterminés durant cette visite pour le réseau d'eau potable d'Andro est : la disparition de la couverture végétale durant les travaux d'exécution. De plus, quatre (4) donations de terrain par des bénéficiaires ont été faites, de moins de 10% de la superficie des terrains qu'ils possèdent.

2. Résumé de l'ancien SAEP (voir APD du projet)



Depuis près de quatre années, le réseau hydraulique de la communauté d'Andro n'existe plus comme il était auparavant. D'après les informations reçues de la part des habitants, le réseau donnait de l'eau potable et compte tenu de l'entretien qui devrait se faire et qui n'arrive pas à réaliser d'où la destruction du réseau de la communauté d'Andro. Ainsi cette destruction a pu mettre les habitants à la recherche d'une autre alternative pour trouver



de l'eau.

3. Tableau de la Consistance des travaux

Pour pouvoir approvisionner la localité d'Andro en eau potable, le cheminement du réseau va devoir passer par deux autres localités qui sont les suivantes : Dlo Sale et Deux Garçons. Ainsi les habitants concernés vont recevoir de l'eau potable dans leur communauté en tenant compte de la construction du réseau qui va contenir les éléments suivants :

- Réhabilitation du captage Beauvoir
- Construction d'un réservoir de 150m³
- Construction de Sept (7) kiosques dont :
 - 1 Kiosque à Dlo Sale (Eau Salée)
 - 2 Kiosques à Deux Garçons
 - 4 Kiosques au niveau d'Andro
- Mise en place des Branchements Privés
- Conduite à poser afin d'alimenter les kiosques
- Construction de brise charge

SAEP	Consistance des Travaux
Andro	• Réhabilitation du captage Beauvoir
	• Construction d'un réservoir de 150m ³
	• Construction de Sept (7) kiosques :
	▪ 1 Kiosque à Dlo Sale
	▪ 2 Kiosques à Deux Garçons
	▪ 4 Kiosques au niveau d'Andro
	• Mise en place des Branchements Privés
	• Conduite à poser afin d'alimenter les kiosques
	• Construction de brise charge

4. Résumé du nouveau SAEP (Voir APD du projet)

Le réseau d'Andro, comme il a été conçu, consiste à apporter un soutien d'urgence pour le rétablissement et la stabilisation des services d'alimentation en eau dans les localités ciblées. Ce nouveau réseau d'eau potable va permettre d'accroître l'accès à l'eau potable dans la localité d'Andro et aussi dans les deux autres telles que Dlo Sale et Deux Garçons, d'améliorer la pérennité de la gestion de ce SAEP, de renforcer le rôle du CAEPA, et d'informer et sensibiliser les localités sur les enjeux

de l'eau. De plus, cette construction des infrastructures hydrauliques de ce réseau d'eau potable va pouvoir directement et normalement accentuer la fiabilité du service et produire une meilleure amélioration dans l'exploitation du SAEP.



5. Tableau des activités du réseau et leurs coordonnées géographiques

Activités	Location	Coordonnées Géographiques		Altitude	Indexe env. du milieu	Site Utilisé
//////////	////////// /	Latitude	Longitude	mètres		//////////
Captage	Beauvoir	19.870181	72.822252	264.5	IEM_3	N/A
Réservoir	Zone Leba	19:51:16.157	72:50:11.029	119.5	IEM_3	Nouveau Site/Donation
Tuyaux (alimentation et distribution à certains points)	Ravine Dlo Sale	19 :51 :45.477	72:49 :51.755	121.5	IEM_2	N/A
	Maison d'Alcéus Guillaume	19 :51 :50.952	72:49 :40.358	175.5	IEM_3	N/A
Kiosques	Dlo Sale (1)	19:51:43.549	72:49:53.645	118.5	IEM_2	Nouveau Site
	Dlo Sale (2)	19:51:53.052	72:50:02.499	134.5	IEM_2	Nouveau Site
	Cité Jeanne	19:51:32.566	72:50:15.337	126.5	IEM_2	N/A

Activités	Location	Coordonnées Géographiques		Altitude	Indexe env. du milieu	Site Utilisé
	(proposé par le député)					
	Deux Garçons	19:51:05.463	72:50:24.345	77.5	IEM_3	Nouveau Site
Kiosques	Sous Platon (Andro)	19:51:01.646	72:50:36.307	102.5	IEM_2	Nouveau Site
	Montoba (Andro)	19:50:58.884	72:50:52.907	75.5	IEM_2	Nouveau Site
	Ecole nationale Jérusalem (Andro)	19:51:16.565	72:50:54.343	67.5	IEM_2	N/A
	Carrefour (Andro)	19:61:27.667	72:50:31.012	57.5	IEM_3	Nouveau Site
Autres:	Lavoir à Andro	19:51:09.582	72:50:26.291	73.5	IEM_3	N/A
	Maison de la Mère de la madame du président	19 :51 :32.637	72 :50 :48.921	51.5	IEM 3	N/A

IEM= Indexe Environnemental du milieu et ses catégories.

6. Etat Socio-Environnemental du captage

Le captage de la source Beauvoir qui va pouvoir alimenter le réseau de la communauté d'Andro est localisé dans la zone de Beauvoir. Il n'est pas bien entretenu et n'est non plus protégé. Il est affecté par les eaux de ruissellement qui charrie des sédiments et plus particulièrement des alluvions provoqués par la mauvaise utilisation du sol car il y a des petites cultures comme de la bananeraie qui se fait en amont. Au niveau du captage, les gens utilisent l'eau du trop plein pour faire la lessive, ils décident à jeter l'eau usée sur la dalle du captage et celle-ci peut s'infiltrer jusqu'au bas du captage où l'eau est accumulée pour alimenter le réservoir. Cette pratique mentionnée peut avoir des conséquences graves sur le captage car l'eau peut être polluée et aussi des bactéries peuvent



Captage et bassin collecteur

s'y installer. Aussi nous avons pu remarquer lors de la visite d'évaluation environnementale et sociale des déchets qui sont éparpillés aux alentours du captage même si que l'environnement immédiat du captage est constitué d'une végétation assez dense.

Captage de Beauvoir			
Impacts		Mesures d'Atténuations	Temps de Réalisation
Positifs	Négatifs	-----	-----
Quantité abondante d'eau	Fréquentation par des gens	Empêcher les gens de fréquenter le captage	Durant l'exécution des travaux
Déversement excessif du trop plein	Possibilité de pollution	Réduire le risque de pollut	
Biodiversité agréable	Présence des animaux	Prévenir les gens de ne pas emmener les animaux près captage.	Avant l'exécution des travaux
Bassin de détention norma	Pas de clôture	Clôturer l'espace où se trouve le réservoir.	Durant les travaux d'exécution

	Drainage non réalisé	Empêcher l'eau de ruissellement de pluie d'atteindre la dalle du captage	Durant les travaux d'exécution
	- Erosion des terres en amont du captage;	- Mise en place d'un mur en amont du captage afin d'empêcher le passage des eaux de ruissellement sur la dalle;	Au cours des travaux

a. Réservoir

Le réservoir du réseau d'eau potable de la localité d'Andro va être localisé dans la zone de Leba ou il va être construit d'après les informations données par l'équipe technique de la DINEPA. C'est un réservoir en béton armé et d'une capacité de cent cinquante (150) mètres cube (m³). Le réservoir va posséder une chambre de chloration qui permet de traiter l'eau avant de la délivrer aux abonnés. Ce réservoir doit être clôturé afin que les gens ne l'utilisent pas



comme point de rassemblement. De plus, il faut le protéger contre les animaux car le lieu où il va être implanté est une zone où l'élevage des animaux est très poussé. Les gens de cette communauté utilisent cette pratique comme source de revenus et aussi une façon de se procurer de la bonne viande. Il faut aussi noter que le tuyau d'alimentation du réservoir doit être bien enterré pour assurer sa protection.

Réservoir du SAEP d'Andro			
Impacts		Mesures d'Atténuations	Temps de Réalisation
Positifs	Négatifs	-----	-----
-Chambre de chloration	Perte de la couverture végétale	Rétablir la couche si possible	Durant l'exécution des travaux
-Construction en béton armé	Du déblai Durant la fouille	Bien gérer la production du déblai sur le chantier	Durant l'exécution des travaux
	Possibilité de pollution durant	Empêcher le déversement des	Avant et pendant les travaux

	la construction	produits nocifs et nuisibles à l'environnement..	
	Pas de clôture	Clôturer l'enceinte du réservoir	Durant l'exécution des travaux
	Drainage a réaliser	L'eau de ruissellement de pluie doit être drainé loin du réservoir	Au cours des travaux.

7. Kiosques et tuyaux d'alimentation et de distribution

Les kiosques du réseau d'eau potable du SAEP de la localité d'Andro doivent être bien construits tout en respectant les normes et les critères définis par la direction technique de la DINEPA et aussi d'appliquer les mesures appropriées divulguées par la Banque mondiale au point de vue des sauvegardes environnementale et sociale. D'abord, les kiosques qui vont être construits, doivent être drainés de façon à s'assurer que les eaux usées ne vont pas provoquer de boue empêchant les gens de venir s'approvisionner en eau potable quand ils veulent ou l'on peut dire lorsque l'eau est présente dans le réseau. Ainsi, les tuyaux



lieu d'implantation d'un kiosque

d'alimentation et de distribution doivent être bien enterrés afin qu'ils soient bien protégés contre toute sorte de problèmes lorsque le réseau fonctionne normalement et adéquatement.

Kiosques et tuyaux			
Impacts		Mesures d'Atténuations	Temps de Réalisation
Positifs	Négatifs	-----	-----
N/A	Drainage	Réaliser le drainage le plus vite possible	Pendant la réalisation des travaux
	Fouille	Faire respecter la profondeur de la fouille	Au cours de l'exécution des travaux
	Entretien	Assurer l'entretien permanent des kiosques.	Tout au long de leur existence
	Erosion	Empêcher l'érosion au	Pendant la réalisation des

		niveau des tuyaux et des kiosques.	travaux.
--	--	------------------------------------	----------

8. Paramètres environnementaux

Il est important de déterminer les paramètres de l'environnement du réseau d'eau potable car ils permettent de savoir exactement comment leur type et leur gravité vont être dans le but de faire une analyse qui va aider à faire la protection de l'environnement. Ces paramètres sont ceux qui se trouvent au tableau et ils ont été choisis pour mieux comprendre la nature de notre environnement mais ils ne sont pas limités à ceux-là.

PARAMETRES DE L'ENVIRONNEMENT :Réseau d'Andro

Paramètres	IMPACT		TYPE	GRAVITE
	NON	OUI		
Eaux de Surface	x			
Eaux souterraines	x			
Air		x	poussière	mineure
Eau usée	x			
Faune et habitat		x	Couche végétale	mineure
Flore	x			
Sol		x	Fouille, érosions, sédimentation	mineure
Sous-Sol	x			

9. Intégration des procédures environnementales et sociales de la Banque Mondiale

Les prescrits recommandés par la Banque Mondiale pour mieux réaliser les atténuations des impacts et leurs dérives sont annexés à ce document afin que les compagnies d'exécution soient au courant des procédures environnementales et sociales.

10. Budget Estimatif

Une estimation des couts associés aux activités de l'évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable d'Andro s'avère nécessaire. De ce fait ce tableau suivant présente les activités et les montants alloués :

Budget Environnemental	
Activités	Montant
Clôture du captage	Inclus dans le projet
Clôture pour le réservoir	Inclus dans le projet
Aménagement paysager des infrastructures hydrauliques	\$2.000.00
	\$2,000.00

11. Consultations Publiques

La mission d'évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable de la communauté d'Andro a été réalisée du 28 Avril au 1^{er} Mai 2018. Durant cette mission des consultations ont été faites avec les autorités,



et surtout avec les bénéficiaires du réseau dont la population de la localité d'Andro et les autres agglomérations vont être desservies. Il est important de mentionner que les travaux

social vont continuer pendant la phase de la réalisation des ouvrages par une compagnie ou d'un consultant en ingénierie sociale qui sera contracté par DINEPA avant le commencement des travaux.



A noter que le député de la commune de Chansolme, M. Fils Joseph a été avec nous durant l'évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable d'Andro. Il a passé toute la journée avec nous et il nous a aidés à sensibiliser les gens et inviter les bénéficiaires à une grande réunion pour pouvoir communiquer les informations du projet et aussi de mieux comprendre leurs attentes de ce projet. Ce petit tableau résume ceux qui nous avaient accompagnés lors de la mission.

NOM	PRENOM	TITRE	Institution/Localité	TELEPHONE
Joseph	Fils	Député	Chansolme	
Darisier	Michel-Ange	CASEC	2 ^{ème} Section Source Beauvoir	4225-3354
Toussaint	Willy	ASEC	2 ^{ème} Section Source Beauvoir	4247-1839
Augustave	Franclin	CASEC	2 ^{ème} Section Source	3250-2082

NOM	PRENOM	TITRE	Institution/Localité	TELEPHONE
			Beauvoir	
St Ilma	Yolene	ASEC	2 ^{ème} Section Source Beauvoir	
Mirthil	Odes	Magistrat	Chansolme	
Vigil	Odile	Bénéficiaire	Andro	
Taris	Mondésir, madame	Bénéficiaire	Andro	

Les bénéficiaires et les autorités étaient convoqués à une réunion qui s'était tenue à l'école nationale d'Andro le lundi 30 Avril 2018.



Les coordonnées géographiques de cette école sont les suivantes: latitude : 19 :51 :08.383, longitude : 72 :50 :25.468 et altitude : 71.5 mètres. La participation de la population dans les phases du projet est vraiment importante pour la pérennité du projet dans la communauté. La préparation de cette réunion pour divulguer les informations concernant le projet a été conduite de manière participative. L'objectif était avant tout de faciliter à ce que les principaux acteurs et bénéficiaires soient bien informés sur la proposition du projet et gérer les conflits et les plaintes qui sont nécessaires pour la bonne réussite du projet. A noter qu'une liste de présence a été générée durant la réunion concernant les consultations publiques et cette liste est annexée a ce document.

Le processus de consultation continuera pendant la mise en œuvre du projet notamment : (i) pour l'installation des chantiers et le début des travaux; et (ii) pour le suivi-évaluation des impacts du projet. Ces consultations devraient permettre la mise en œuvre des mesures recommandées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).



De plus, il est important de savoir qu'au moment de cette réunion nous avons pu expliquer la nature du projet et les bénéfices qu'il va apporter à la communauté. Nous avons pu débattre les principaux points suivants:

- 1) L'acceptation et l'approbation de la population d'Andro pour la réalisation du réseau d'eau potable dans la communauté.
- 2) La construction du réseau : les captages, les réservoirs et les lignes d'alimentation et de distribution.
- 3) Les branchements privés et le paiement.
- 4) L'eau dans les kiosques et ses principaux dérivatifs.
- 5) La protection des ouvrages hydrauliques.
- 6) L'horaire du service de distribution d'eau potable aux abonnés.
- 7) Une structure adéquate pour un meilleur contrôle et une bonne supervision (CAEPA ou Operateur Professionnel) (OP)
- 8) La main d'œuvre locale lors de l'exécution du projet et la donation des terrains.**
- 9) Un contrôle systématique à l'embauchage des femmes pour le projet.

12. PROCEDURE DE FILTRAGE DES PARCELLES DE TERRAIN

Selon les recommandations de la Banque Mondiale, chaque projet dans une localité fera l'objet d'un filtrage et devra analyser la nécessité d'acquérir des terrains pour la construction ou la réhabilitation des infrastructures en eau potable et assainissement. Dans le cadre du programme EPARD, la procédure qu'on applique pour la participation communautaire est basée sur la donation de terrain qui ne doit pas dépasser 10% de la superficie totale du propriétaire.

Les infrastructures (réservoir et kiosques) vont être construites durant l'exécution des travaux et dans ce cas, la procédure pour le filtrage de parcelles de terrain a été déclenchée dans le but de faire l'évaluation systématique des parcelles afin d'acquérir celles que le projet a besoin pour implanter les infrastructures hydrauliques. Durant la réunion des bénéficiaires, les quatre (4) propriétaires avaient promis de fournir des terrains afin que le projet puisse se faire normalement car ils ont besoin de l'eau pour la communauté.

Une fois de plus, l'équipe de sauvegarde sociale a travaillé avec l'ingénieur de suivi et les TEPACs de l'OREPA Nord pour procéder au filtrage et à la donation des terrains dont le projet va faire usage selon les principes, les règlements et les normes de la banque Mondiale et aussi de l'institution en question qu'est la DINEPA. Ainsi, les gens de la communauté d'Andro après des consultations normales, adéquates et fructueuses, ont pu faire la donation des terrains de moins de 10% de leur terrain. Et les importants documents concernant le filtrage et la donation de terrain pour les infrastructures hydrauliques du projet ont été produits. Ces documents sont annexés à ce PGES. (Annexe 5 : Filtrage et Donation de terrain)

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	Non et Prénom :	Elidieu Guillaume
Objet :	Don d'un terrain d'une superficie de 144 m ²	But :	Pour construire un réservoir
Communauté :	Deux Garçons	Commune :	Chansolme

Propriété :	6450 m2	Autorité :	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	Poste :	TEPAC/OREPA Nord

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	Non et Prénom :	Elidieu Guillaume
Objet :	Don d'un terrain d'une superficie de 8 m ²	But :	Pour la construction d'un kiosque
Communauté :	Deux Garçons	Commune :	Chansolme
Propriété :	500 m2	Autorité :	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	Poste :	TEPAC/OREPA Nord

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	Non et Prénom :	Darisié Martilus
Objet :	Don d'un terrain d'une superficie de 8 m ²	But :	Pour la construction d'un kiosque
Communauté :	Deux Garçons	Commune :	Chansolme
Propriété :	850 m2	Autorité :	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	Poste :	TEPAC/OREPA Nord

Donation de terrain			
Date :	02 Juillet 2018	Non et Prénom :	Dominique Léonise
Objet :	Don d'un terrain d'une superficie de 8 m ²	But :	Pour la construction d'un kiosque

	ficie de 8 m ²		kiosque
Communauté :	Eau Salée	Commune :	Chansolme
Propriété :	700 m2	Autorité :	CASEC de Source Beauvoir
Filtrage réalisé par :	Mondly Georges	Poste :	TEPAC/OREPA Nord

Il est important de savoir que toutes les formalités sont remplies de façon à avoir les donations de terrain pour l'implantation des infrastructures hydrauliques. Pour le projet d'Andro, quatre donations ont été faites pour le réservoir et aussi pour les trois kiosques qui ne parviennent pas être construits sur les terrains appartenant à l'état. Quant aux autres kiosques qui font partie du projet, leurs lieux de construction sont déjà identifiés et ces terrains se trouvent dans le domaine de l'état.

A noter que dans ce projet, il n'existe aucun déplacement involontaire et le système de gestion des plaintes du cadre de gestion environnementale et sociale y est annexé.

13. CONCLUSION

Durant cette évaluation du réseau d'eau potable de la commune d'Andro nous avons pu remarquer que les impacts environnementaux sont mineurs et doivent être atténués inconditionnellement. Des éléments comme le contrôle de l'érosion et de la sédimentation, les abats de poussière, le drainage des eaux pluviales, et le stockage des matériaux doivent être traités normalement d'après les prescrits de la Banque Mondiale (BM). Il faut tenir compte de la possibilité de la pollution des sols, des eaux Mondiale. Dans ce cas, des mesures spécifiques doivent être adoptées et appliquées afin que tout soit réalisé normalement et convenablement. Ce projet revêt d'une importance particulière et va permettre aux communautés desservies d'améliorer leur condition de vie tout en protégeant l'environnement. Aussi, il va tenir compte de la bonne gestion des activités du projet tout en prenant en compte les plaintes qui vont être portées par les bénéficiaires et autres personnes concernées par le projet.

ANNEXES

**ANNEXE_A : Fiche de présence des bénéficiaires d'Andro lors des
consultations publiques**

Dimanche ~~29~~ Avril 2018

Consultations Publiques

Réunion des bénéficiaires du réseau d'eau potable de la Communauté d'ANDRO, Commune de Chansolme à l'école nationale d'ANDRO.

Le but est de divulguer des informations concernant la réhabilitation et l'extension du réseau et aussi d'écouter les avis et les messages des bénéficiaires. La réunion a commencé à 4:05 p.m et a pris fin vers les 6:15 p.m.

- Rencontre des Représentants de la DINÉPA avec
la Population d'Andro et de Deux Garscons
- lundi 30 Avril 18-

Noms	Prénoms	Tél !	Fonction
1- Joseph	Chenet	4892-93-73	TEPAC
2- Jean Baptiste	Jean deliers	36429116	
3- Charlemagne	Rosny	41573489	Responsable Ch. Cole
4- Cadichon	Dangerard	41565400	
5- Prèsuné	Marie-Denise		
6- DECOSSARD	Johnny	36502195	
7- Maurice	Jedette	3150 03 59	
8- MERTIL	Hodès	3114 45 94	Maire Principal
9- Jaccaint	Nolda	4124 74 02	Chausson
10- Prophète	Loranie	41032021	
11- Pierre	Elmina	41492216	
12- Pierre	Proxidien	—	
13- Jasmin	Oliane	—	
14- Saintil	Adilia	—	
15- Pierre	Collette	—	
16- Meridor	Marcel	413-00-21-39	
17- Toussaint	Nolin	4195 1334	
18- GEORGES	Mondhy	4892 93 72	TEPAC
18- Petit	Nalière		

19. Charles	Elvius	tel: (4157-03-90)
20. Ulysse	Edna	4157-09-90
21. Sainphard	hisner	3998-07-07
22. Nicolas	forestal	3295-06-63
23. Guillaume	Jocelus	4790-68-24
24. Forestal	Jn. Sareth	4285-7409
25. Eugene	Darline	← 747-93-54-20
26. Saintjuste	Wilnick	→
27. Jn Noel	Jean Simon	—
28. Abdula	Ronald	4458-04-09
29. Petit	Hadame Constant	
30. Virgil	Odilus	
31. Petit	Constant	
32. Mre Mondesir	Fanis	37200517 (Terrain) *
33. Cholette	Choleigne	4478435
34. Geffrand	Derosier	46097773
35. CIVILMA	MANEUIL	33577672
36. Jerre	Renod	42245411
37. Morghison	Francis	4222-8342
38. Darisic	Michel-Rouge	42253354/38519179
39. Augustave	Franklin	32502082/38033988
40. Alexis	Aimond	3725-5354

41 Saintilma	Yolaine	Tel 43-00-47-08
42 Anna		
43 Siliana	Pierre	4365 5847
44 Toussaint	Eugène	03 43761744
45 Elizer	Sesly	33 685936
46 Pierre	Sello	3217 2812
47 Agnord	ERICK	
48 Canton	Ericson	4156 8343
49 Sebastien	Denis	3217-73-57
50 Pierre	Désiré	
51 Gabe	Angeline	40245031
52 Jeneve	Fanis	3833 4890
53 Moimême	Binoz	42 982675
54 Calixte	Albata	
55 Duvosin	Mauricia	
56 Bien-Aimé	Efrayer	
57 Branchéon	Eliphène	41276217/
58 Louis Serge	Richard	31087215
59 WEGRNS	Auguste	38071545
60 ERICK Charlemagne	Michel	43904665
61 RICO	Charlemagne	3752-30-00
62 Elgé	Celissa	36664080
		32879568

ANNEXE_B : ACCORD DE DONATION ET FILTRAGE DE
TERRAIN



ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 9-07-18

Je, soussigné, Monsieur ou Madame Darivies Martilus répondant au numéro du CINou NIF 09-04-99-1954-04-00004, reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garçons à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 8 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source
Réservoir

Kiosque/Borne fontaine

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Darivies Martilus
Signature du Donateur

Darivies Martilus
Signature d'une Autorité Légitime



Fiche d'Évaluation et Filtrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site :
Joseph Chérel

(ii) Signature : *[Signature]*

1. Date : *2-7-18*
2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune :
deux garçons - 2^e Beauvoir - Chansolme
3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef du ménage	<i>Darivier Martelus</i>	# de membres du ménage	<i>5</i>
-----------------------	--------------------------	------------------------	----------

Membres du ménage					
Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
<i>Darivier</i>	<i>Martelus</i>	<i>55</i>	<i>Terminal</i>	<i>Professeur</i>	<i>3500.00</i>
<i>Wylse</i>	<i>Edna</i>	<i>31</i>	<i>Terminal</i>	<i>Éducatrice</i>	<i>2600.00</i>
<i>Pierre</i>	<i>Bency</i>	<i>33</i>	<i>universitaire</i>	<i>Éducateur</i>	<i>5000.00</i>
<i>Darivier</i>	<i>Élise</i>	<i>34</i>	<i>9^e année</i>	<i>Commerçante</i>	<i>5000.00</i>
<i>Wylse</i>	<i>Dima</i>	<i>18</i>	<i>NSI</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

→ Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc..) en annexe, s'ils existent.

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? 850m²
6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? 8m²
7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?
- Oui ☐ Non ☒
8. Existent-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?
- Oui ☐ Non ☒
9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?
- Oui ☐ Non ☒
10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?
- Oui ☐ Non ☒
11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?
- Oui ☐ Non ☒
12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?
- Oui ☒ Non ☐
13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectés sont consultés et informés de leurs droits ?
- Oui ☒ Non ☐
14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?
- Oui ☒ Non ☐

Oui

Non

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

→ Si toutes les réponses aux questions 11 à 14 sont « Oui », la parcelle peut être l'objet d'une donation volontaire.

République d'Haïti

15. Le propriétaire de la parcelle ou local a reçu une explication détaillée de et a compris ses droits de compensation et les implications de la donation.

Attestation de donation volontaire

Oui Le bureau du casec de la deuxième (2^e) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Darivie Martilus

16. Est-ce que le propriétaire est d'accord pour volontairement donner cette parcelle ?
Demeurant et domicilié(e) à d'eau salée, identifié(e) par son

CIN ou NIF 09-04-99-1959-04-00004 reconnu avoir donné

volontairement à la DINEPA une parcelle de terrain de 8 m², située dans la localité Canfai 2 lot
pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

Oui

Non

→ Toute documentation importante appuyant le processus devra être ajoutée en annexe de ce formulaire.

→ Ceci doit, entre autres, inclure une lettre documentant la donation, avec les noms, titres, coordonnées, et signatures (i) du propriétaire de la parcelle, (ii) d'un représentant de la DINEPA (DINEPA Centrale, OREPA, URD ou TEPAC) et (iii) d'un témoin (ex : le Président du CAEPA, le Président du CASEC, un représentant de la Mairie, etc.).

18. Autres observations d'importance Requis de signer :

<u>Darivie Martilus</u> Donateur		<u>Joseph Cherel</u> Resp. DINEPA
-------------------------------------	--	--------------------------------------



ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 2-7-18

Je, soussigné, Monsieur ou Madame Guillaume Elidieu répondant au numéro du CINou NIF 09-02-99-1953-07-00002, reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garçons, André à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 8 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source Kiosque/Borne fontaine
Réservoir

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Elidieu Guillaume
Signature du Donateur

Dariso Elidieu
Signature d'une Autorité Légale





Fiche d'Évaluation et Filtrage des Parcelles

(i)	Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site :
(ii)	Signature :

1. Date : 2-7-18
2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune : deux garçons (d'eau salée) 2^e secteur charoisme
3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef du ménage	Guillaume Elidieu	# de membres du ménage	6
-----------------------	-------------------	------------------------	---

Membres du ménage					
Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
Guillaume	Elidieu	62	Lire et Ecrit	cultivateur	2500. ⁰⁰
Guillaume	Mirianne	23	7 ^{ème} année	-	-
Guillaume	Louizanie	20	9 ^{ème} année	-	-
Guillaume	Wesley	14	6 ^{ème} année	-	-
Guillaume	Estepha	11	4 ^{ème} année	-	-
Asias	Tosette	59	analphabète	commerçante	1000. ⁰⁰

→ Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc..) en annexe, s'ils existent.

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? 5.00 m²
6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? 8 m²
7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?
- Oui ☐ Non ☒
8. Existement-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?
- Oui ☐ Non ☒
9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?
- Oui ☐ Non ☒
10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?
- Oui ☐ Non ☒
11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?
- Oui ☐ Non ☒
12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?
- Oui ☒ Non ☐
13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectes sont consultes et informes de leurs droits ?
- Oui ☒ Non ☐
14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?
- Oui ☒ Non ☐

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

Liberté _ Egalité - fraternité

République d'Haiti

Attestation de donation volontaire

Le bureau du casec de la deuxième (2^e) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Guillaume Elidieu

Demeurant et domicilié (e) à Massonière, identifié (e) par son CIN ou NIF 09-02-99-1953-07-00002 reconnu avoir donné volontairement à la DINEPA une parcelle de terrain de 8 m 2, située dans la localité de Massonière pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que droit

Fait à Source Beauvoir, le 2 juillet 2018, vers les 12 heures

Requis de signer :

Elidieu Guil Darisiel
Donateur

CASEC



Joyce Chénel
Resp. DINEPA



ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 2-7-18

Je, soussigné, Monsieur ou Madame Leonise Dominique répondant au numéro du CINou NIF 09.07.99.1988.04.00115 reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garçons, Ando à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 8 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'Infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source

Kiosque/Borne fontaine

Réservoir

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Leonise Dominique
Signature du Donateur





Fiche d'Evaluation et Filtrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site :

Georges Rondly - TEPAC

(ii) Signature :

1. Date : 2-7-18

2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune :

deau palee - 2^e Beauvoir - Chantolme

3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef
du ménage

Dominique Leonise

de membres du
ménage

7

Membres du ménage

Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
Dominique	Leonise	26	Fondamental	-	-
Dominique	Melina	60	Primaire	Commerçante	2000.00
Alezi	Rosemilha	36	Fondamental	Commerçante	1500.00
Alezi	Raymonde	30	Fondamental	-	-
Alezi	Milande	32	Fondamental	Commerçante	1500.00
Alezi	Rosebertha	22	NSI	-	-
Alezi	Natasha	25	Fondamental	-	-
Alezi	Benson	20	Fondamental	-	-
Alezi	Rolsen	16	6 ^e année	-	-

→ Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc.) en annexe, s'ils existent.

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? 700m²
6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? 80m²
7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?
- Oui ☐ Non ☒
8. Existont-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?
- Oui ☐ Non ☐
9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?
- Oui ☐ Non ☐
10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?
- Oui ☐ Non ☐
11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?
- Oui ☐ Non ☐
12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?
- Oui ☐ Non ☐
13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectes sont consultes et informes de leurs droits ?
- Oui ☐ Non ☐
14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?
- Oui ☐ Non ☐

Non

15. Le propriétaire de la parcelle ou local a reçu une explication détaillée de et a compris ses droits de compensation et les implications de la donation?

Non

Non

Non

→ Ceci doit, entre autres, inclure une lettre documentant la donation avec les noms, titres, coordonnées et signatures (i) du propriétaire de la parcelle, (ii) d'un représentant de la DINEPA (DINEPA Centrale, OREPA, URD ou TEPAC) et (iii) d'un témoin (ex. : le Président du CAEPA, le Président du CASEC, un représentant de la Mairie, etc.).

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

Liberté - Egalité - fraternité

République d'Haïti

Attestation de donation volontaire

Le bureau du casec de la deuxième (2^e) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Leonise Domingue

Demeurant et domicilié (e) à d'eau salée, identifié (e) par son CIN ou NIF 09-01-99-1988-04-0015 reconnu avoir donné volontairement à la DINEPA une partiel de terrain de 8 m 2, située dans la localité deux garrons foucha pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que droit

Fait à Source Beauvoir, le 2 juillet 2018, vers les 2h PM

Requis de signer :

Leonise Domingue
Donateur

Darlene Michel
CASEC

Hardy Greys
Resp. DINEPA



ACCORD DE DONATION DE TERRAIN

Date 2-7-18

Je, soussigné, Monsieur ou Madame Guillaume Elidieu répondant au numéro du CINou NIF 09-02-99-1753-02-00002, reconnais d'avoir fait un don d'une parcelle de terrain à la DINEPA pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir la communauté de deux garçons, Ancho à laquelle j'appartiens. Ce don de terrain a une superficie de 1474 m² étant inférieure ou égale à 1/10 de la quantité de terrain que je possède.

L'infrastructure qui sera construite sur cette parcelle est :

Périmètre du captage de source Kiosque/Borne fontaine
Réservoir

Cette donation satisfait amplement les normes et les exigences de la Banque Mondiale et répond directement à la demande de la DINEPA.

Ce document est délivré pour servir de preuve légale devant les autorités compétentes.

Elidieu Guillaume
Signature du Donateur

Darisié Michel
Signature d'une Autorité Légale





Fiche d'Évaluation et Filtrage des Parcelles

(i) Nom / titre / entité de la personne chargée de l'évaluation et du filtrage du site :

Joséph Chénel DINEPA

(ii) Signature :

[Signature]

1. Date : *2.7.18*

2. Nom de la Localité / Section Communale / Commune :

Hassonière de Beaurvoir - Chanolme

3. A qui appartient la parcelle de terrain ou le local où le sous-projet va être établi?

Nom du chef
du ménage

Cruillaume Elidjeu

de membres du
ménage

6

Membres du ménage

Nom	Prénom	Age	Niveau d'éducation	Activité économique	Revenu économique (HTG/mois)
<i>Cruillaume</i>	<i>Elidjeu</i>	<i>62</i>	<i>Lire et Elire</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>2500.00</i>
<i>Assas</i>	<i>Josette</i>	<i>59</i>	<i>analphabète</i>	<i>Commerçante</i>	<i>1000.00</i>
<i>Cruillaume</i>	<i>Marianne</i>	<i>23</i>	<i>7^{ème} année</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Cruillaume</i>	<i>Souveraine</i>	<i>20</i>	<i>9^{ème} année</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Cruillaume</i>	<i>Nesley</i>	<i>14</i>	<i>6^{ème} année</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Cruillaume</i>	<i>Esther</i>	<i>11</i>	<i>4^{ème} année</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

→ Présenter les documents légaux (titre de propriétés, etc..) en annexe, s'ils existent.

4. Description du sous-projet (forage, réservoir, kiosque, etc.) :

5. Quelle est l'aire totale du terrain en question? *4/2 Cabrean (6450 m²)*
6. Quelle est l'aire de la parcelle qui pourrait être occupée par le sous-projet? *14.4 m²*
7. Est-ce que l'aire qui serait utilisée par le sous-projet représente plus de 10% du terrain possédé par le propriétaire?
- Oui ☐ Non ☒
8. Existent-ils d'autres personnes qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance en raison de la donation?
- Oui ☐ Non ☒
9. Est-ce que le terrain nécessaire pour le sous-projet engendrera le déplacement de quelqu'un?
- Oui ☐ Non ☒
10. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui réclament la propriété de cette parcelle?
- Oui ☐ Non ☒
11. Est-ce que le sous-projet empêchera l'accès de personnes à des moyens de subsistances tels que des arbres, fruits, plantes ou d'autres ressources naturelles dont ils dépendent?
- Oui ☐ Non ☒
12. Est-ce que toutes les droit fonciers qu'affectent les terres en question sont identifiés de manière systématique et impartiales ?
- Oui ☒ Non ☐
13. Est-ce que les personnes, les groupes ou les communautés potentiellement affectes sont consultes et informes de leurs droits ?
- Oui ☒ Non ☐
14. Est-ce que les termes et les conditions du transfert sont connus par toutes les parties prenantes clés (en incluant le gouvernement local /CASEC ?
- Oui ☒ Non ☐

Non

15. Le propriétaire de la parcelle ou local a reçu une explication détaillée de et a compris ses droits de compensation et les implications de la donation?

Non

Non

Non

→ Ceci doit, entre autres, inclure une lettre documentant la donation avec les noms, titres, coordonnées et signatures (i) du propriétaire de la parcelle, (ii) d'un représentant de la DINEPA (DINEPA Centrale, OREPA, URD ou TEPAC) et (iii) d'un témoin (ex. : le Président du CAEPA, le Président du CASEC, un représentant de la Mairie, etc.).

18. Autres observations d'importance ?

Conseil d'Administration 2e section source Beauvoir Commune de Chansolme

Liberté _ Egalité - fraternité

République d'Haiti

Attestation de donation volontaire

Le bureau du casec de la deuxième (2^e) Section source Beauvoir commune de Chansolme, certifie et atteste que le ou la citoyen (ne) Guillaume Elidieu

Demeurant et domicilié (e) à Massonière identifié (e) par son CIN ou NIF 09-02-99-1953-07-00002 reconnu avoir donné volontairement à la DINEPA une parcelle de terrain de 7.44 m², située dans la localité Massonière pour la construction d'une infrastructure hydraulique permettant de desservir cette communauté

En foi de quoi, cette présente lui est délivrée pour servir et valoir ce que droit

Fait à Source Beauvoir, le 2 juillet 2018, vers les 2 heures PM

Requis de signer :

Elidieu Guill
Donateur

Daisie
CASPC



Mondly Georges
Resp. DINEPA

Annexe _C :FICHE DE PLAINTES

Date : _____

Dossier N° _____

PLAINTE

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Section communale, localité ou habitation : _____

Nature du bien affectée : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE

.....

.....

A, le.....

Signature du plaignant

OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITE :

.....

.....

A, le.....

(Signature du Répondant)

RÉPONSE DU PLAIGNANT:

.....

.....

A, le.....

Signature du plaignant

RESOLUTION

.....

.....

A, le.....

(Signature du Répondant)

(Signature du plaignant)